

le respecte, mais d'une hémorrhagie accidentelle dont on ne saurait trop tôt tarir la source. Toutefois, c'est principalement en dehors des périodes où l'hémorrhagie est le plus abondante et qui simulent les époques menstruelles, que les bains de mer doivent être conseillés. Mêmes considérations pour les irrigations vaginales froides qui, lorsqu'elles sont bien et persévèrement employées, constituent aussi un moyen très-utile. Le traitement hémostatique a, bien entendu, son complément obligé dans l'emploi des toniques analeptiques et des ferrugineux.

3° Les accidents variés qui accompagnent l'âge critique : troubles névropathiques, congestions locales, éphidroses, crampes, bouffées de chaleur, etc., présentent des indications thérapeutiques particulières, mais qui ont déjà trouvé ou trouveront leur place ailleurs.

L'hygiène de la ménopause embrasse, comme celle de la nubilité commençante, l'ensemble des conditions dans lesquelles vit la femme, et on ne pourrait la formuler sans passer successivement en revue et toutes les circonstances extérieures qui l'entourent et toutes les particularités relatives au mode de fonctionnement de ses organes. On ne peut donc que s'en tenir sur ce sujet à une formule générale. « L'hygiène seule, a dit avec raison Michel Lévy, protège efficacement la femme contre les suites de cette révolution d'âge et sait conjurer l'imminence morbide qui l'accompagne et lui succède pendant un temps indéterminé. Il importe d'éloigner tout ce qui peut donner lieu à la polyhémie, à l'exaltation de la sensibilité, au réveil inopportun du désir vénérien ou à l'irritation locale des organes de la génération. Un régime humectant, médiocrement nutritif, végétal et lacté en grande partie; la prohibition de toute boisson alcoolique et aromatique, un vêtement chaud qui provoque légèrement la peau et décentralise les forces qui convergent vers l'utérus, l'exercice modéré et pris dans un air sec et vif, telle est la formule laconique des convenances sanitaires pour l'âge de retour, avec la donnée essentielle du calme moral et d'une sociabilité sagement circonscrite, soigneusement abritée contre les agitations mondaines et les tardives concupiscences. » (Michel Lévy, *Traité d'hyg. privée et publique*, 1857, t. I, p. 276.)

Cette dernière condition est de rigueur, et, dans l'intérêt d'une hygiène bien entendue, les rapprochements sexuels, qui exigent une extrême modération pendant les orages de la ménopause, devraient, quand cette crise est franchie, cesser d'une manière absolue. Ils sont de nature, en effet, à entretenir vers l'utérus un afflux congestif qui, désormais inutile au point de vue de la reproduction, ne peut servir qu'à conserver ou à faire naître des affections organiques diverses.

CHAPITRE II

Stimulants ovariens ou emménagogues

Quand on a combattu par des moyens appropriés les causes diverses auxquelles on peut rapporter l'aménorrhée primitive ou la dysménorrhée aménorrhéique, et si, nonobstant, les règles continuent à faire défaut ou à être insuffisantes, il convient, mais seulement alors, de recourir aux moyens emménagogues directs. Si l'on peut dire avec Trousseau et Pidoux que l'emploi fréquent des emménagogues est le signe de l'empirisme, on ne saurait contester cependant que ces moyens, inaptes sans aucun doute par eux-mêmes à rétablir la sécrétion ovarienne quand elle est supprimée, font cependant à la spontanéité des efforts de la nature un appel utile et souvent entendu.

On doit entendre par *emménagogues directs* des agents ou des moyens qui excitent l'activité de l'appareil utéro-ovarien. « Tous les excitants généraux, disent Trousseau et Pidoux, peuvent être emménagogues, puisque le système utérin n'échappe pas à la stimulation que ces agents produisent dans tous les appareils organiques; mais il faut réserver le nom d'emménagogues aux remèdes qui, sans atteindre aussi sûrement ce but d'exciter les règles qu'un purgatif, par exemple, atteint son effet physiologique, sont pourtant suivis assez souvent de leur résultat spécial pour qu'on soit autorisé à les préférer à tout autre excitant, lorsque l'indication se présente de provoquer les menstrues. » (*Op. cit.* t. II, p. 575.)

C'est pour avoir confondu les emménagogues *indirects* avec les emménagogues *directs* que l'on a aussi abusivement élargi la catégorie de ces derniers. Règle générale, toutes les fois que l'on voit le même but thérapeutique atteint par des médicaments appartenant aux classes les plus variées (et c'est ce que l'on constate pour les emménagogues, pris tour à tour parmi les excitants, les antispasmodiques, les émoullients, les narcotiques, etc.), il faut y regarder de très-près avant d'attribuer à ces moyens une spécificité d'action quelconque. Nous allons procéder avec cette sévérité; nous ne la pousserons cependant pas jusqu'à nier, avec quelques auteurs, notamment avec Barbier (*Dict. des sciences méd.*, t. XI, p. 548, art. EMMÉNAGOGUES), l'existence des emménagogues directs. Il en existe mais ils sont rares. La rue, la sabine, le safran, l'apiol et peut-être aussi la millefeuille et la matricaire, etc., sont ceux qui méritent le plus de crédit.

1° La *rue* ⁽¹⁾ a des propriétés emménagogues très-anciennement reconnues puisque Hippocrate les signale ; l'usage criminel que l'on fait de cette plante pour provoquer l'avortement nuit à son emploi thérapeutique, mais il prouve au moins l'action excitatrice spéciale qu'elle exerce sur l'utérus. Quand on y a recours comme emménagogue, il convient de ne pas oublier qu'elle irrite fortement la muqueuse gastro-intestinale si elle est employée à dose un peu élevée.

Elph. Hamelin, auteur d'un important travail sur l'emploi thérapeutique de la rue, la considère comme un emménagogue utile dans les cas où la suppression des règles paraît être due à une sorte d'atonie, d'inertie de l'utérus. Il a constaté expérimentalement que la température du vagin s'accroît chez les femmes auxquelles on a administré la rue. (Hamelin, *Dict. encyclop. des sc. méd.*, 3^e série, t. V, 1877, p. 570.)

2° La *sabine* a la même réputation abortive et emménagogue que la rue. L'auteur que je viens de citer (*ibid.* 3^e série, t. VI,

⁽¹⁾ 730. La rue doit vraisemblablement toutes ses propriétés actives à une huile essentielle, aussi la poudre de cette plante peut-elle être considérée comme une mauvaise préparation. Les pilules de Beau, contenant chacune 5 centigr. de poudre de rue et 5 centigr. de poudre de sabine, ne méritent donc pas grande confiance. On continue néanmoins à prescrire la poudre de rue aux doses de 50 centigr. à 3 gram. Le nouveau Codex a conservé la poudre de rue (p. 309).

Courty conseille dans l'aménorrhée idiopathique les pilules suivantes, prises avant l'époque cataméniale : poudre de rue, de sabine, d'ergot de seigle, 5 centigr. ; poudre d'aloès. 2 à 5 centigr. On fait prendre 3 de ces pilules le premier jour, 6 le second, 9 le troisième.

L'huile volatile de rue se donne dans une potion ou sur du sucre, à la dose de 2 à 8 gouttes. La *potion emménagogue de Desbois* est ainsi formulée :

℞ Huile volatile de rue	}	ââ... 6 gouttes.
— de sabine		
Sucre.....		30 gram.

Triturez; ajoutez :

Hydrolat d'armoise.....	60 —
— de fleur d'oranger.	15 —

F. une potion. Une cuillerée à bouche toutes les heures.

(Jeannel, *Formul. off. et mag.*, 1870, p. 648.)

La *tisane de rue* se prépare avec 2 gram. de poudre, ou mieux, de feuilles fraîches pour 500 gram. d'eau.

On prépare un *lavement de rue* avec 5 gram. de poudre pour 500 gram. d'eau.

n'admet que sur la foi d'autrui l'action emménagogue de la sabine. Le fait que cette substance est employée utilement dans les métrorrhagies n'exclut pas nécessairement son utilité pour provoquer les menstrues. Elle s'emploie sous les mêmes formes et à peu près aux mêmes doses ⁽¹⁾.

3° Le *safran* et l'*armoise* sont aussi des emménagogues très-usuels et dont l'utilité ne saurait être mise en doute.

a. L'*armoise* ⁽²⁾ jouit, comme emménagogue, d'une réputation très-ancienne, et la médecine domestique lui accorde, à ce titre, une confiance sans doute exagérée. On ne saurait contester qu'elle n'ait, par son huile essentielle, des propriétés stimulantes, mais celles-ci ont-elles sur l'utérus l'électivité qu'on leur attribue ? Là est la question. C'est un de ces nombreux médicaments qui vivent sur leur réputation et dont les propriétés n'ont pas encore subi le contrôle d'une expérience clinique bien faite.

b. Le *safran* est aussi considéré comme un emménagogue éprouvé. Tous les auteurs qui s'en sont occupés ont exalté, à l'envi, son aptitude à provoquer ou à augmenter les menstrues. Sans aucun doute l'assertion de Descourtiz, qui a vu la seule odeur du safran provoquer des pertes utérines chez les femmes

⁽¹⁾ 731. La sabine (*Juniperus sabina*), de la famille des Conifères, doit aussi son activité à une huile essentielle. La *poudre* se donne à la dose de 50 centigr. à 1 gram. (mauvaise préparation). La *teinture alcoolique* s'emploie à 4 gram. ; l'*huile essentielle* de 2 à 10 gouttes. Il est regrettable, pour la sabine, comme pour la rue, qu'on n'emploie pas plutôt l'alcoolature.

⁽²⁾ 732. L'*armoise* (*Artemisia vulgaris*) de la famille des Synanthérées, fournit principalement ses sommités fleuries à la matière médicale.

Cazin conseille 30 à 40 gram. du *suc* de cette plante pris à jeun pendant les deux jours qui précèdent le molimen menstruel.

On prescrit les *feuilles* à la dose de 4 à 6 gram.

100 gram. de *sommités fleuries* dans 1 litre d'eau bouillante servent à faire des *fumigations* dirigées vers les organes génitaux.

Le *sirop d'armoise composé* conservé dans la nouvelle édition du Codex contient de l'*armoise* (*Artemisia vulgaris*), de la *catatare* (*Nepeta cataria*), du *pouliot* (*Mentha pulegium*), de la *sabine* (*Juniperus sabina*), du *basilic* (*Ocimum basilicum*), de l'*hysope* (*Hyssopus officinalis*), de la *marjolaine* (*Majorana hortensis*), de la *matricaire* (*Matricaria parthenium*), de la *rue* (*Ruta graveolens*), de l'*aunée* (*Inula helenium*), du *fenouil* (*Anethum feniculum*), de la *livèche* (*Ligusticum levisticum*), de l'*anis vert* (*Pimpinella anisum*), de la *cannelle* (*Laurus cinnamomum*). Ce sirop s'emploie à la dose de 30 à 60 gram.

L'*hydrolat d'armoise* sert de véhicule aux potions emménagogues.